



DECISION

Objet : Décision modificative - Marché public à procédure formalisée – Appel d’offres – Services d’assurances pour la Commune de L’Union

- Lot 1, 2, 3 et 5

Marché n°2023-20

Monsieur le Maire de L'UNION,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22, L2131-1 et L2131-2 4°,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2, et R2161-2 à R2161-5,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/36 – alinéa 4, en date du 8 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au Maire par le Conseil municipal pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision 2023/55 portant notification du marché public à procédure formalisée – Appel d’offres – Services d’assurances pour la Commune de L’Union - Lot 1, 2, 3 et 5 du Marché n°2023-20

Considérant la nécessité de modifier la décision 2023/55 pour erreur matérielle sur le montant de la prime annuelle HT de chaque lot ;

Décide

Article 1 : de modifier la décision 2023/55 pour erreur matérielle sur le montant de la prime annuelle HT de chaque lot ;

Article 2 : de fixer le montant de la prime annuelle à ;

↳ **Lot 1** « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » le groupement d'entreprises constitué de :

- La société **SMACL ASSURANCES SA** (Mandataire), 141 Avenue Salvador Allende – 79 031 NIORT

MAIRIE DE L'UNION

6 bis, avenue des Pyrénées – 31240 L'UNION – Tel. : 05.62.89.22.89 – Fax : 05.61.09.30.15

E-mail : courrier@mairie-lunion.fr – Site Internet : www.mairie-lunion.fr

- La société **SMACL ASSURANCES** (Cotraitant), 141 Avenue Salvador Allende – 79 031 NIORT
 - Pour une prime annuelle d'un montant de **74 241,16 € HT**
- ↵ **Lot 2** « Assurance des responsabilités et des risques annexes » le groupement d'entreprises constitué de :
- La société **PARIS NORD ASSURANCES SERVICES** (Mandataire), Tour CB21 – 16 Place de l'Iris - 92 040 Paris la Défense Cedex
 - La société **AREAS DOMMAGES** (Cotraitant), 47 / 49 Rue de Miromesnil - 75 008 Paris
 - Pour une prime annuelle, pour la solution de base, d'un montant de **18 840,31 € HT**
- ↵ **Lot 3** « Assurance des véhicules et des risques annexes » le groupement d'entreprises constitué de :
- La société **SMACL ASSURANCES SA** (Mandataire), 141 Avenue Salvador Allende – 79 031 NIORT
 - La société **SMACL ASSURANCES** (Cotraitant), 141 Avenue Salvador Allende – 79 031 NIORT
 - Pour une prime annuelle, pour la solution de base, d'un montant de **19 514,81 € HT**
- ↵ **Lot 5** « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » le groupement d'entreprises constitué de :
- La société **SMACL ASSURANCES SA** (Mandataire), 141 Avenue Salvador Allende – 79 031 NIORT
 - La société **SMACL ASSURANCES** (Cotraitant), 141 Avenue Salvador Allende – 79 031 NIORT
 - Pour une prime annuelle d'un montant de **1 056,00 € HT**

Article 3 : d'indiquer que les autres éléments de la décision 2023/55 restent inchangés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Conformément à l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

**Le Maire,
Marc PÉRE**

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ



MAIRIE DE L'UNION

6 bis, avenue des Pyrénées – 31240 L'UNION – Tel. : 05.62.89.22.89 – Fax : 05.61.09.30.15

E-mail : courrier@mairie-lunion.fr – Site Internet : www.mairie-lunion.fr

Conformément à l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://telerecours.fr>

MAIRIE DE L'UNION

6 bis, avenue des Pyrénées – 31240 L'UNION – Tel. : 05.62.89.22.89 – Fax : 05.61.09.30.15

E-mail : courrier@mairie-lunion.fr – Site Internet : www.mairie-lunion.fr